

MATOURY
VILLE SOLIDAIRE



cget

MATOURY

CONTRAT DE VILLE DE MATOURY 2015-2020

APPEL A PROJET 2018



LES CONSIGNES A RESPECTER PAR LES OPERATEURS POSTULLANT SUR DES CREDITS POLITIQUE DE LA VILLE

L'appel à projet vise la mise en œuvre d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires de la nouvelle Politique de la Ville (cf. Cartographie précise (à la rue près) de la géographie prioritaire). L'opérateur devra proposer des projets en lien avec les **objectifs retenus pour 2018 (cf. Surlignage en jaune)**. Les projets proposés par les opérateurs concerneront prioritairement les orientations et les objectifs inscrits en jaune dans le présent appel à projet.

L'opérateur propose une action selon les orientations retenues pour 2018, en s'attachant à prendre en compte au maximum les thématiques transversales (Jeunesse, égalité Hommes/femmes, prévention contre les discriminations) et les spécificités des quartiers de la géographie prioritaire.

Les actions peuvent concerner d'autres territoires et d'autres publics que ceux des quartiers prioritaires.

En revanche l'Etat n'apporte son soutien financier dans le cadre du Contrat de Ville que pour les publics issus de la géographie prioritaire. L'action ne peut être financée à 100 % par l'Etat.

La part du financement de l'Etat varie selon les critères définis par les élus de Matoury du Contrat de Ville en fonction du niveau de priorité des objectifs. Ce financement ne pourra excéder 80 %.

La recherche de cofinancement **est un impératif**.

Avant la saisie en ligne (serveur ADDEL – <https://addel.cget.gouv.fr>), l'opérateur devra **IMPERATIVEMENT** prendre contact avec le DSU **(0594 38 65 28)**, afin de présenter son projet. **Tout dossier non présenté au DSU ne sera pas pris en compte.**

THEMATIQUE	REFERENT DSU
Emploi et développement économique	Audrey LIBRE Responsable du DSU Audrey.libre@mairie-matoury.fr
Encourager le lien social et engagement citoyen Prévenir contre la délinquance (Dispositif Ville Vie et Vacances)	Audrey LIBRE Responsable du DSU Audrey.libre@mairie-matoury.fr
Réduire les inégalités en matière de santé Habitat Cadre de Vie des quartiers	Pascale DELYON Chargée de Mission Santé Pascale.delyon@mairie-matoury.fr

Aide administrative pour saisie des dossiers de demande de subventions	Aline DIZOUT Assistante du DSU dsu@mairie-matoury.fr
--	---

Les porteurs de projets de la Politique de la Ville peuvent être des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics.

SYNTHESE DES CONSIGNES A RESPECTER :

Pour être éligibles, les projets proposés doivent :

- Être présentés préalablement à la saisie en ligne, aux équipes du DSU de Matoury (cf. Tableau référent par thématique)
- Correspondre prioritairement aux Orientations et objectifs retenus dans ledit appel à projet (lignes surlignées en jaune) et rappeler en introduction à quels orientations et objectifs le projet découle-t-il ? Rappeler également le Pilier concerné (Cohésion Sociale, Emploi et développement économique, Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain) et le ou les secteurs concernés par l'action
- Concerner les habitants des quartiers prioritaires, et venir en complément du droit commun
- Identifier les besoins auxquels l'action répondra, et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données d'actions sexuées, tranches d'âges, etc.)
- Démontrer la capacité du porteur de projet à réaliser son action dans les conditions fixées dans le dossier et aboutir aux résultats attendus dans les délais
- Se dérouler sur un quartier ou au bénéfice des habitants, appartenant à la géographie prioritaire de la Politique de la Ville
- Faire l'objet d'une demande de subvention d'un montant minimum de 3000 euros (2000€ minimum pour les projets VVV)
- Les dossiers de demandes de subventions doivent présenter un budget prévisionnel équilibré. Ce budget doit être distinct mais en adéquation avec le budget prévisionnel de la structure

Les pièces à fournir :

- 1 exemplaire original de la demande de subvention signé par le représentant de la structure contenant toutes les pièces administratives (Déclaration au JO, Document INSEE, Statuts de l'association, liste des membres du Bureau et Conseil d'administration si il y a, Déclaration en Préfecture, le Bilan financier de l'année précédente ainsi que le rapport d'activités, RIB, courriers d'accompagnement pour les différents partenaires : Ville, Etat, Collectivité Territoriale de Guyane, CACL etc.) La liste des pièces à fournir peut être demandée par mail au DSU
- 1 envoi par mail du dossier finalisé à l'adresse suivante : dsu@mairie-matoury.fr
- 1 exemplaire est à envoyer ou déposer à la Mission Egalité et Politique de la Ville DRJSCS (2100 route de Cabassou – Lieu-dit Verdure -97300 Cayenne)
- 1 exemplaire est à envoyer aux éventuels cofinanceurs sollicités (CTG, CACL etc.)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **8 Décembre 2017** au DSU de Matoury
(Maison des Services Publics de Balata Ouest – 25 rue Simarouba – 97351 Matoury)

LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE MATOURY

La géographie prioritaire retenue dans le cadre du Contrat de Ville est plus étendue que celle définit en 2007 dans le cadre du CUCS. On constate une extension notable notamment sur le secteur de Cogneau Lamirande, dont la zone d'habitat spontané s'est étendue au-delà du périmètre de la RHI. Ce secteur concentre à lui seul 1/3 de la population de Matoury.

	Quartiers prioritaires
	Balata Cotonnière Cogneau Est Le Grand Larivot Sud Bourg (Copaya, Concorde)

MATOURY

LE CADRE STRATEGIQUE

Les quartiers prioritaires ne doivent pas devenir des territoires de non droit. Les enjeux d'égalité et d'accès aux droits communs sont particulièrement prégnants sur ces quartiers. L'intervention de la Politique de la Ville doit permettre de réengager la république sur ces territoires à travers un projet global pour l'égalité territoriale.

La stratégie de la politique de la ville pour la période 2015-2020 est déclinée dans ce contrat de ville par des grandes orientations stratégiques s'articulant autour de trois piliers fondamentaux :

1-La cohésion sociale : elle passe par un investissement accru dans les politiques d'éducation, de santé, d'accès aux droits, de lutte contre les discriminations, de sécurité, de renforcement du lien social et par le renforcement des mesures de soutien aux structures et associations.

2-Le cadre de vie et le renouvellement urbain : qu'il s'agisse d'aménagements urbains, de qualité de desserte, de mobilité et d'accessibilité ou d'interventions lourdes sur le bâti, l'usage demeure au cœur des enjeux d'amélioration du quotidien.

3-Le développement de l'activité économique et de l'emploi : il passe par le soutien aux dispositifs d'aide à l'emploi et d'insertion socioprofessionnelle, la création d'entreprises et l'implantation d'activités économiques sur les quartiers et par le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire.

La politique de la ville mise en œuvre dans le cadre de ce contrat de ville s'attachera dans chaque pilier fondamental à mettre l'accent sur trois thématiques transversales essentielles :

INVESTIR POUR L'AVENIR DE LA JEUNESSE : La jeunesse est une des caractéristiques majeures du territoire Guyanais et à plus forte raison des quartiers Politique de la Ville. Plus touchée par les inégalités et les phénomènes d'exclusion, elle perd parfois l'estime de soi et la foi en l'avenir. Dans ce cadre, il est nécessaire de renforcer les liens entre les jeunes et les institutions, d'être attentif à leurs préoccupations et de leur donner une place dans l'espace public. Le contrat de ville investit donc sur le potentiel des jeunes des quartiers prioritaires en leur donnant le plus large accès aux ressources d'éducation, de formation et d'emploi nécessaires à la concrétisation de leurs projets de vie, personnels et professionnels.

TENDRE A UNE EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES : Malgré des avancées législatives régulières réaffirmant et précisant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les champs de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de la santé, des représentations institutionnelles etc., la situation des femmes fait encore l'objet de disparités dans de nombreux domaines. La situation des jeunes filles et des femmes dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville peut être particulièrement difficile.

LA PREVENTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Les populations précaires du territoire sont particulièrement marquées par les discriminations qui peuvent prendre diverses formes : lieu de résidence, origine sociale, culturelle, ethnique...) et peuvent toucher l'ensemble des domaines de la vie sociale : éducation, emploi, logement, santé...

LES ORIENTATIONS RETENUES POUR 2018 POUR LE CONTRAT DE VILLE DE MATOURY

1- PILIER COHESION SOCIALE

ORIENTATION 1 : FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS

NB : Cette orientation et les objectifs qui en découlent ont été pris en compte dans l'appel à projet du Projet de Réussite éducative (date limite de dépôt des dossiers : le vendredi 6 octobre 2017 – une prolongation de l'AAP PRE aura certainement lieu. Aucune action relevant de cette orientation ne sera intégrée dans la programmation 2018 du Contrat de Ville de Matoury.

ORIENTATION 2 : ENCOURAGER LE LIEN SOCIAL ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

Objectif 2.1 : Favoriser les rencontres intergénérationnelles et inter-quartier

Levier d'actions 1 : Proposer des actions d'animation dans les quartiers (brocantes, podiums parties, ciné plein air...)

Levier d'actions 2 : Proposer des actions d'animation Inter-quartiers (rencontres carnavalesques, rencontres inter-sports, etc)

Levier d'actions 3 : Valoriser et animer les lieux de rencontre et de proximité

NB : Des actions répondant à cette orientation pourront être proposées dans le cadre du dispositif Ville Vie et Vacances (VTV) et du Fonds de participation des Habitants (FPH)

Objectif 2.2 : Développement de la concertation de quartier

Levier d'actions 1 : Mettre en place une cellule « démocratie participative » au sein de la mairie ;

Levier d'actions 2 : Accompagner la mise en place des conseils citoyens (développement des 7 conseils citoyens) ;

Levier d'actions 3 : Mettre en place la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ;

Levier d'actions 5 : Communiquer et valoriser les actions mises en œuvre et les divers acteurs.

ORIENTATION 3 : REDUIRE LES INEGALITES EN MATIERE DE SANTE

Objectif 3.1 : Faciliter l'accès aux soins des populations vulnérables

Levier d'actions 1 : Mutualiser les indicateurs d'accès au droit ;

Levier d'actions 2 : Promouvoir la prise en charge globale et précoce des femmes enceintes ;

Levier d'actions 3 : Informer les futurs et jeunes parents sur l'accès aux droits ;

Levier d'actions 4 : Développer des actions mobiles de promotion de la santé, de dépistage et d'accès au droit ;

Objectif 3.2 : Développer la prévention auprès des jeunes

Levier d'actions 1 : Développer la concertation avec les débiteurs de boissons et les établissements scolaires autour de message de prévention adaptés ;

Levier d'actions 2 : Créer des outils et d'information et de prévention par et pour les jeunes ;

Levier d'actions 3 : Promotion de la santé sexuelle chez l'adolescent ;

Levier d'actions 4 : Table ronde nutrition-santé ;

Levier d'actions 5 : Développer des actions de promotion de l'alimentation équilibrée et du sport.

Objectif 3.3 : Promouvoir un environnement sain

Levier d'actions 1 : Promouvoir l'accès à l'eau pour tous ;

Levier d'actions 2 : Promouvoir les activités physiques pour tous ;

Levier d'actions 3 : Proposer des actions de sensibilisation à la lutte contre les déchets et les maladies vectorielles ;

Levier d'actions 4 : Prévenir des risques liés aux nuisances sonores.

NB : L'orientation 3 correspond aux axes d'interventions déclinés dans le Contrat Local de Santé (cofinancement de l'ARS)

ORIENTATION 4 : PREVENIR CONTRE LA DELINQUANCE

Objectif 4.1 : Appréhender et maîtriser l'espace urbain

Levier d'actions 1 : Poursuivre la vidéo-protection ;

Levier d'actions 2 : Identifier les problématiques urbaine au sein des quartiers (éclairage, voiries, signalétique, transports...) ;

Levier d'actions 3 : Désenclaver les quartiers ;

Levier d'actions 4 : Mise en place de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Objectif 4.2 : Prévenir la délinquance et lutter contre les comportements à risque

Levier d'actions 1 : Mettre en place le Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) ;

Levier d'actions 2 : Utiliser le Point Information Jeunesse comme outil de repérage et d'actions sociales auprès des jeunes ;

Levier d'actions 3 : Favoriser les permanences des services publics au sein des quartiers ;

Levier d'actions 4 : Lutter contre les addictions.

Levier d'actions 5 : Favoriser les dispositifs de médiation (scolaire, sociale, tranquillité publique)

Objectif 4.3 : Soutenir et accompagner les habitants et lutter contre le sentiment d'insécurité

Levier d'actions 1 : Créer une antenne justice dans les quartiers prioritaires ;

Levier d'actions 2 : Pérenniser la présence de l'assistance sociale en gendarmerie ;

Levier d'actions 3 : Favoriser le rapprochement des forces de l'ordre et de la population (patrouille mixte) ;

Levier d'actions 4 : Favoriser les dispositifs de tranquillité publique (voisins vigilants, opération tranquillité vacances etc.)

2- PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ORIENTATION 1 : SOUTENIR LES ENTREPRISES EXISTANTES ET LES INITIATIVES ENTREPRENEURIALES

Objectif 1.1 : Favoriser l'implantation et la création d'entreprises sur le territoire et notamment dans les quartiers prioritaires

Levier d'actions 1 : Créer, proposer un parcours résidentiel de l'entrepreneuriat (couveuse, pépinière, hôtel d'entreprise, centre d'affaire, zone d'activité économique...);

Levier d'actions 2 : Conforter la dimension économique dans les grands projets urbains et plus particulièrement les projets de rénovation urbaine ;

Levier d'actions 3 : Détecter les innovations entrepreneuriales dans les quartiers, les valoriser, les modéliser, et contribuer à leur développement ;

Levier d'actions 4 : Encourager et favoriser l'implantation des Petites et Moyennes Entreprises (accès au foncier et à l'immobilier d'entreprise, équipement aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, services complémentaires aux entreprises...)

Objectif 1.2 : Encourager le développement du secteur de l'Economie Solidaire et Sociale (ESS)

Levier d'actions 1 : Identifier et accompagner les acteurs communaux de l'économie sociale et solidaire

Levier d'actions 2 : Promouvoir et communiquer autour de l'économie sociale et solidaire

Objectif 1.3 : Contribuer à formaliser l'activité informelle

Levier d'actions 1 : Identifier et accompagner les acteurs d'activités informelles souhaitant être formalisées

Levier d'actions 2 : Lutter contre les acteurs des activités informelles qui ne souhaitent pas être régularisés

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

Objectif 2.1 : Lever les freins à l'emploi

Levier d'actions 1 : Faciliter, développer et diversifier les modes de garde, notamment pour les familles monoparentales sans emploi

Levier d'actions 2 : Proposer des formations de base pour adulte (cours de langue, alphabétisation, usage des technologies de l'information et de la communication...)

Levier d'actions 3 : Faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi (politiques tarifaires des transports en communs...)

Objectif 2.2 : Favoriser l'insertion des publics les plus susceptibles d'être discriminés à l'embauche (femmes, jeunes, sans diplômes...)

Levier d'actions 1 : Favoriser le déploiement des dispositifs d'insertion et d'emplois aidés ;

Levier d'actions 2 : Intégrer des clauses sociales d'insertion dans les projets portés et subventionnés par la Mairie ;

Levier d'actions 3 : Inciter les maîtres d'ouvrage publics à intégrer des clauses sociales d'insertion dans leurs marchés publics ;

Levier d'actions 4 : Rendre visible les offres d'emploi auprès des habitants des quartiers prioritaires

ORIENTATION 3 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

Objectif 3.1 : Mieux maîtriser le territoire/ quartier

Levier d'actions 1 : Réaliser un Schéma Communal de Développement Economique pour identifier les forces et faiblesses à l'échelle de la commune et des quartiers.

Levier d'actions 2 : Mettre en place un tableau de bord de suivi du tissu économique communal.

Objectif 3.2 : Promouvoir le territoire

Levier d'actions 1 : Labelliser un ou deux secteurs économiques stratégiques ;

Levier d'actions 2 : Communiquer sur les atouts de la commune.

3- PILIER HABITAT CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ORIENTATION 1 : RETROUVER LA MAITRISE DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Objectif 1.1 : Elaborer une stratégie d'intervention adaptée à la situation et aux moyens disponibles

Levier d'Actions 1 : Révision générale du PLU (élaboration du PADD)

Levier d'Actions 2 : Elaboration d'un Plan Communal de Lutte contre l'Habitat Indigne.

Objectif 1.2 : Renforcer l'accès des habitants aux réseaux primaires (eau, électricité, assainissement) dans les zones ouvertes à l'urbanisation

Levier d'Actions 1 : Poursuite des grands projets d'aménagement en cours (RHI de Cogneau-Lamirande, Cotonière et Balata et PRU de Copaya) :

Levier d'Actions 2 : Elaboration d'un Projet de Rénovation Urbaine sur les secteurs Kombo-Komou-Terca :

Levier d'Actions 3 : Révision générale du PLU (élaboration du PADD) :

Objectif 1.3 : Intervenir sur l'habitat insalubre et/ou informel et prévenir son développement

Levier d'actions 1 : Poursuite des grands projets d'aménagement en cours (ZAC Concorde, RHI de Cogneau-Lamirande, Cotonière et Balata et PRU de Copaya)

Levier d'actions 2 : Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité :

Levier d'actions 3 : Elaboration d'un Projet de Rénovation Urbaine sur les secteurs Kombo-Komou-Terca.

Levier d'actions 4 : Elaboration d'un Plan Communal de Lutte contre l'Habitat Indigne.

Objectif 1.4 : Mener une véritable politique foncière communale

Levier d'actions 1 : Révision générale du PLU (élaboration du PADD).

Objectif 1.5 : Produire du foncier viabilisé et des logements adaptés aux besoins de la population en veillant à favoriser la mixité sociale

Levier d'actions 1 : Révision générale du PLU (élaboration du PADD)

Levier d'actions 2 : Poursuite des grands projets d'aménagement en cours (ZAC Concorde, RHI de Cogneau-Lamirande, Cotonière et Balata et PRU de Copaya).

Levier d'actions 3 : Elaboration d'un Projet de Rénovation Urbaine sur les secteurs Kombo-Komou-Terca.

ORIENTATION 2 : AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

Objectif 2.1 : Désenclaver, améliorer le maillage viaire des quartiers et la mobilité des habitants

Levier d'actions 1 : Poursuite des grands projets d'aménagement en cours (RHI de Cogneau-Lamirande, Cotonière et Balata et PRU de Copaya) :

Levier d'actions 2 : Elaboration d'un Projet de Rénovation Urbaine sur les secteurs Kombo-Komou-Terca :

Levier d'actions 3 : Développement des transports collectifs :

Objectif 2.2 : Planter les équipements publics indispensables au fonctionnement des quartiers et opérer à un rééquilibrage de l'offre entre le Sud et le Nord de la Commune

Levier d'actions 1 : Poursuite des grands projets d'aménagement en cours (ZAC Concorde, RHI de Cogneau-Lamirande, Cotonière et Balata et PRU de Copaya)

Objectif 2.3 : Favoriser la diversification fonctionnelle des quartiers en produisant du foncier et/ou de l'immobilier à destination des entreprises

Levier d'actions 1 : Poursuite des grands projets d'aménagement en cours (ZAC Concorde, RHI de Cogneau-Lamirande, Cotonière et Balata et PRU de Copaya)

Levier d'actions 2 : Elaboration d'un Projet de Rénovation Urbaine sur les secteurs Kombo-Komou-Terca.

Objectif 2.4 : Améliorer la qualité des espaces publics

Levier d'actions 1 : Gestion Urbaine de Proximité.

Levier d'actions 2 : Poursuite des grands projets d'aménagement en cours (RHI de Cogneau-Lamirande, Cotonière et Balata et PRU de Copaya).

Levier d'actions 3 : Elaboration d'un Projet de Rénovation Urbaine sur les secteurs Kombo-Komou-Terca.

Objectif 2.5 : Mettre en valeur et protéger le patrimoine environnemental et améliorer la salubrité

Levier d'actions 1 : Révision générale du PLU (élaboration du PADD) :

Levier d'actions 2 : Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité

Levier d'actions 3 : Poursuite des grands projets d'aménagement en cours (RHI de Cogneau-Lamirande, Cotonière et Balata et PRU de Copaya) :

Levier d'actions 4 : Elaboration d'un Projet de Rénovation Urbaine sur les secteurs Kombo-Komou-Terca :

ORIENTATION 3 : RENFORCER LE DIALOGUE, LA CONCERTATION ET L'IMPLICATION DES HABITANTS

Objectif 3.1 : Veiller à la communication et à la concertation des habitants de l'élaboration à la livraison projets urbains et valoriser l'image des quartiers

Levier d'actions 1 : Mettre en place progressive une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Levier d'actions 2 : Poursuite des grands projets d'aménagement en cours (RHI de Cogneau-Lamirande, Cotonière et Balata et PRU de Copaya) ;

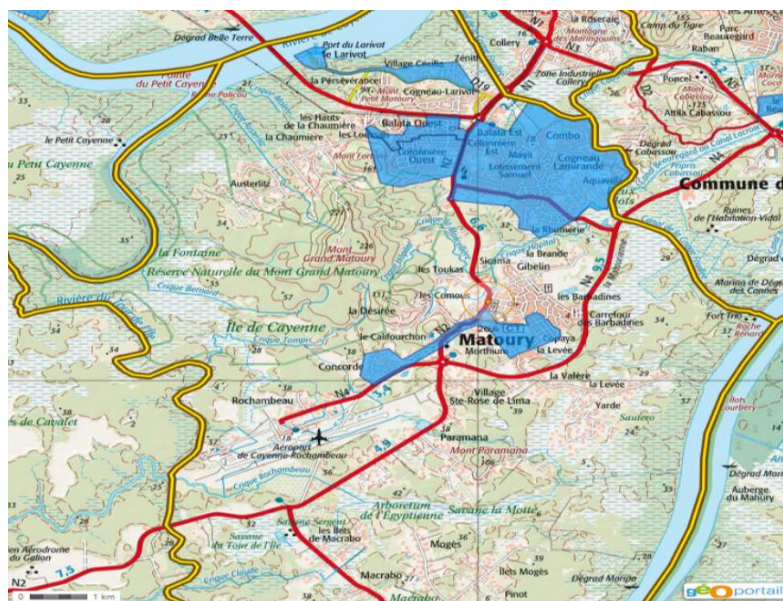
Levier d'actions 3 : Elaborer le Projet de Rénovation Urbaine sur les secteurs Kombo-Komou-Terca.

Objectif 3.2 : Associer les habitants à la gestion de leur quartier.

Levier d'actions 1 : Mettre en place progressivement une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

Cartographie de la géographie prioritaire

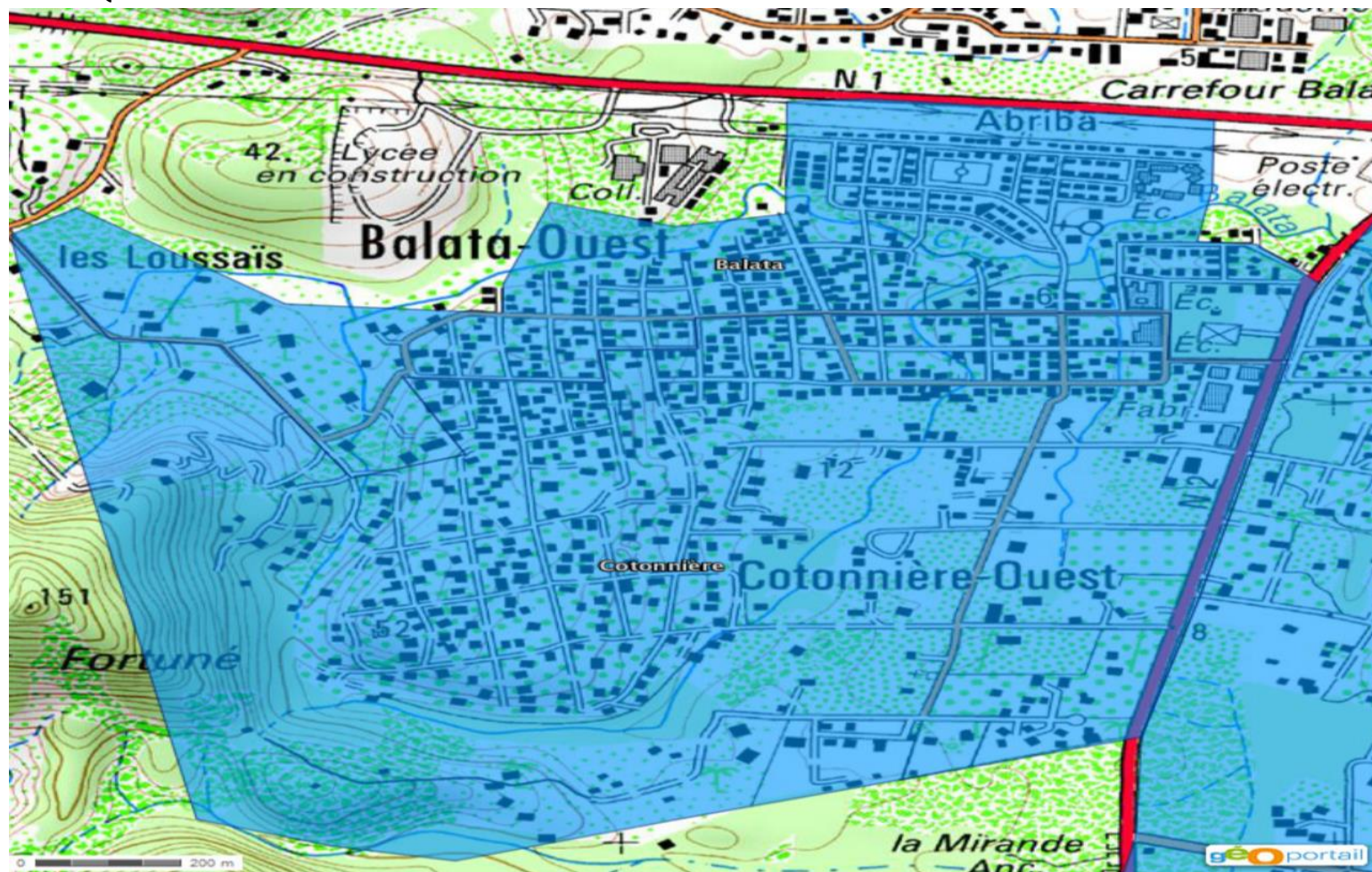
La géographie prioritaire retenue dans le cadre du Contrat de Ville est plus étendue que celle définit en 2007 dans le cadre du CUCS. On constate une extension notable notamment sur le secteur de Cogneau Lamirande, dont la zone d'habitat spontané s'est étendue au-delà du périmètre de la RHI. Ce secteur concentre à lui seul 1/3 de la population de Matoury.



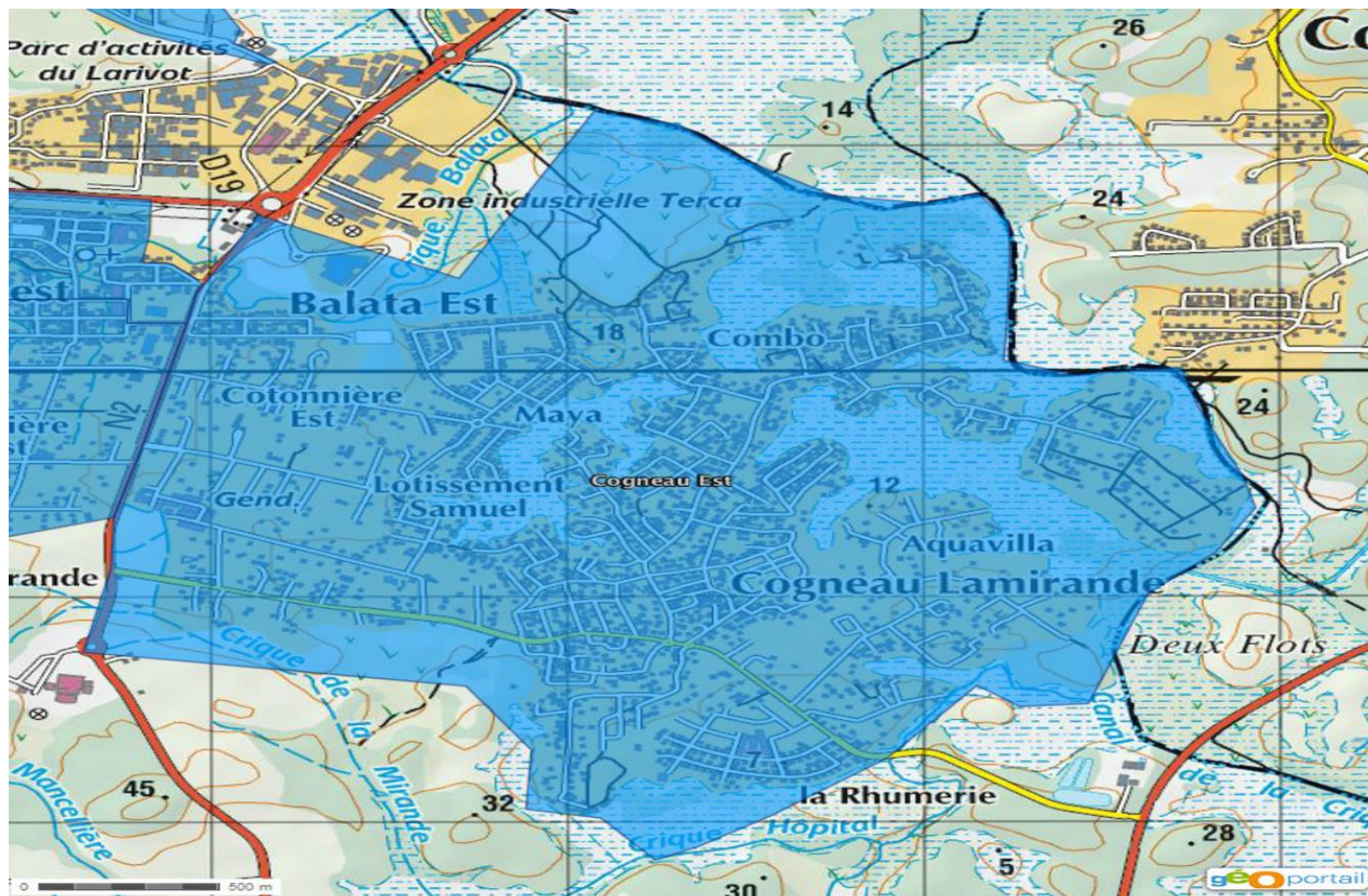
LE QUARTIER DU LARIVOT



QUARTIER ABRIBA – BALATA – COTONNIERE OUEST



QUARTIER COGNEAU LAMIRANDE



Quartier SUD BOURG

